

## LA SYMBOLIQUE THEOLOGIQUE DE L'ESPACE LITURGIQUE NOTE DE LA COMMISSION SUISSE DE LITURGIE

Quand les chrétiens célèbrent, ils le font dans un espace bien délimité: telle basilique romaine, le sommet d'une montagne, la cathédrale de Chartres, une humble chapelle de campagne, la chambre d'hôpital d'un malade que la communauté paroissiale visite, etc... En quel lieu faut-il adorer, pouvons-nous demander avec la Samaritaine ? Depuis les jours de l'Eglise, nous savons que désormais, dans l'attente de la liturgie céleste, l'assemblée célébrante elle-même constitue le lieu de l'adoration en esprit et en vérité. Pas d'autre maison que l'"ekklesia" fraternelle: lieu où les chrétiens font mémoire du mystère pascal, lieu de la présence du Seigneur ... jusqu'à ce qu'il vienne; lieu de la communion, de l'annonce de la Parole, de la prière de louange, de l'envoi missionnaire, de la vie évangélique, ... la maison que Dieu aime, celle où il se sent chez lui, c'est bien la communauté faite de pierres vivantes. Voilà bien le lieu pascal, Corps qui grandit de jour en jour jusqu'à atteindre la taille du Christ, référence première qui seule permet de juger de l'authenticité de nos architectures de pierre. "Avant d'être un espace spécifique et une architecture, le lieu de la célébration chrétienne est donc un lieu vivant, et nous savons tous qu'il faut voir dans la communauté rassemblée le premier des signes sacrés." <sup>1</sup> C'est que " fleurit l'Esprit " comme dit un texte du III<sup>ème</sup> siècle..

De ce lieu mystique nos monuments de pierre tirent leur cohérence et leur lisibilité. La référence théologique de toute église-monument réside dans la communauté des frères et soeurs rassemblés autour de leur Seigneur pour célébrer le sacrifice de louange. Telle est la vision qui doit présider à toute visite d'église-monument.<sup>2</sup>

C'est l'assemblée célébrante qui doit modeler l'espace, et non l'inverse. Ce dernier doit donc être apte à remplir un certain nombre de fonctions qui ressortissent à toute liturgie chrétienne.

### Ne pas ignorer les mutations historiques

Cependant l'image que l'Eglise de Jésus Christ se fait d'elle-même a varié au cours des siècles, en fonction de la culture ambiante <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Frédéric Debuyst, Congrès de la Societas Liturgica 1993, Fribourg

<sup>2</sup> Le RITUEL DE LA DEDICACE développe la théologie traditionnelle de l'Eglise à l'endroit de la maison d'Eglise. Voir par exemple: Préliminaires n. 1, 2 et 3 + Prière de dédicace de l'église & Préliminaires n. 1 et 2 + Prière de dédicace del'autel

<sup>3</sup> Nous nous inspirons du document Leitlinien für den Bau und die Ausgestaltung von gottesdienstlichen Räumen, Handreichung der Liturgiekommission der Deutschen Bischofskonferenz 25. Oktober 1988, 5. überarbeitete und erweiterte Auflage 2000 Herausgeber: Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz Kaiserstraße 163, 53113 Bonn

L'image de l'Eglise et la construction des églises se développe en mutuelle correspondance. Ainsi est-il vrai que, dans les premiers siècles, l'idée de réunion communautaire reste prédominante. Mais peu à peu l'idéologie impériale va influencer aussi bien la théologie de l'Eglise et sa liturgie que l'architecture des édifices. Par exemple le Christ *Pantokrator* prendra la place dévolue à l'empereur dans la basilique civile et son cérémonial

Plus tard ce sera au tour des moines d'influencer l'image de l'Eglise.

Le moine étant par définition séparé du monde, l'architecture exprimera cette séparation par la construction d'un chœur désormais lui aussi séparé des fidèles. Dans la seconde partie du Moyen Age les collèges de clerc (cf. les chanoines réguliers) accentueront une telle coupure par la construction d'un chœur totalement clos. Ce sera l'ère des jubés<sup>4</sup>. Par contre, suite au concile de Trente et à la volonté des Pères d'"expliquer" le culte, naîtra une nouvelle architecture d'église : un espace sacré qui rend visible le service divin et qui aide l'écoute de la prédication. Alors s'impose un nouveau type d'autel, très différent du modèle médiéval ; le tabernacle inamovible, lieu de la Présence réelle (réaffirmée par le Concile) ; et dans la nef la chaire. L'église tridentine doit permettre à tous de *voir* le Dieu présent au tabernacle et d'*entendre* la parole lancée du haut de la chaire.

Aujourd'hui, grâce au renouveau de la théologie (études bibliques, patristiques, dogmatiques, liturgiques), vaste mouvement approuvé par le concile Vatican II, de nouvelles images émergent qui ne peuvent que remodeler l'espace du culte. Image, par exemple, d'un peuple en marche, rassemblant des hommes de toutes races, langues et nations. Peuple structuré par des charismes et des ministères différents où tous se trouvent solidaires, membres du même corps du Christ.

### Une tâche pour aujourd'hui

Certes le même mystère de l'Eglise peut être exprimé selon divers types d'architecture et selon diverses formes artistiques. Dans chaque réalisation cependant, le critère fondamental demeure l'aptitude liturgique de l'espace d'église. Ce que l'on attend de ce dernier c'est qu'il soit apte à déployer l'action liturgique telle que le concile Vatican II l'a définie. Ici la référence est la même pour tous, historiens, architectes, artistes, pasteurs, la Présentation Générale du Missel Romain (PGMR 2001<sup>3</sup>).

Aux diverses époques de l'histoire diverses solutions ont été trouvées. A chaque fois cependant ou bien de nouveaux espaces ont été construits pour la célébration ou bien les espaces existants ont alors trouvé à être réaménagés pour la célébration. A juste titre l'opinion publique y reconnaît aujourd'hui le témoignage du passé ; souvent même il s'agit de monuments protégés par l'Etat. Du reste le cachet historique de certaines églises apporte souvent une ambiance particulière à la liturgie d'aujourd'hui : ceci pour autant toutefois que l'on parvienne à harmoniser les exigences liturgiques d'une Eglise qui

<sup>4</sup> CFB. CHEDOZEAU Chœur clos, chœur ouvert : de l'église médiévale à l'église tridentine 1998 Paris  
Cerf

vit et ne cesse d'évoluer et les requêtes légitimes de la Commission du patrimoine, soucieuse de conserver l'empreinte de l'histoire. Dans cet esprit la Conférence des évêques suisses et la Commission fédérale des Monuments historiques ont élaboré ensemble les lignes directrices publiées le 1<sup>er</sup> décembre 1999. Elles sont à prendre en considération lorsque l'on prévoit des changements pour une église héritée du passé.

\*\*\*

D'un espace d'église la communauté ecclésiale attend qu'il soit apte à remplir certaines fonctions, et qu'ainsi l'action liturgique puisse être célébrée de la manière qui convient. Nous en énumérons huit, qui bien sûr sont étroitement connexes:

## 1. ACCUEILLIR

Les chrétiens qui viennent à l'"ekklesia" ne sont pas, dès leur arrivée, constitués en assemblée liturgique. Ils viennent, en effet, de la "diaspora"<sup>5</sup>. Ils ont à prendre conscience de leur appartenance à l'"ekklesia".

Ici nous pensons à la fonction du narthex médiéval ou des enclos paroissiaux (Bretagne) qui permettaient de se retrouver en communauté fraternelle. Des lieux qui réalisent la "transition" et l'accueil. Ou encore à la "domus ecclesiae": cf. Doura-Europos sur l'Euphrate ou bien les "domus" de Rome - Clément, Pudencienne, Cécile, ... et autres "tituli" de l'Urbs. Demeures équipées pour l'accueil et la convivialité<sup>6</sup>.

Pour l'aménagement de nos lieux d'église, nous suggérons que:

- l'on évite que la porte de la nef ne donne immédiatement sur la rue

<sup>5</sup> Les chrétiens sont dispersés dans le monde. Cf. 1 P 1,1 et Jc 1,1 : le terme *diaspora* vient du judaïsme hellénistique (= les Juifs vivant hors de Palestine). Ils sont appelés à se réunir en *synagogues* (cf. Jc 2, 2) ou en *ekklèsias* (cf. Jc 5, 14), termes qui proviennent de la LXX pour désigner le peuple de Dieu ("qahal"). Dans le NT, voir aussi : Mt 16, 18; 18, 17; et les Ac, les Epîtres et Ap (60 fois !). La Lettre à Diognète (5 et 6) reprend cette thématique. Cf. 6, 2 : *L'âme est répandue (espartai) dans tous les membres du corps comme les chrétiens dans les cités du monde*. A cela s'ajoute le thème de l'habitation: cf. He 11,9 (à propos d'Abraham) et 1 P 2, 11 (à propos des disciples qui sont des *étrangers et des voyageurs*). Cf. aussi les Pères Apostoliques qui développent cette notion du statut "paroissial" de l'Eglise: les chrétiens sont en exil sur la terre, en séjour provisoire - v.g. Diognète 5, 5 *Ils résident chacun dans sa propre patrie...* V.g. les suscriptions des Lettre de Clément, Polycarpe, etc.... *A l'Eglise qui séjourne à tel endroit. Il n'y a rien de plus provisoire que la paroisse!*

<sup>6</sup> Le plan de Doura révèle l'existence d'un portique et d'une cour intérieure qui donnent accès à la salle de l'ekklèsia. Cf. L'oeuvre de Carl H. Kraeling, mort en 1966, qui fut l'archéologue de Doura. Cf. C.H. KRAELING *The Christian Building*, in C.B. WELLES *The Excavations at Dura-Europos, Final Report VIII, Part. II 1967* New Haven Sur l'architecture religieuse, l'ouvrage de référence demeure A. ADAM *Wo sich Gottes Volk versammelt: Gestalt und Symbolik des Kirchenhaus*, 1984, Freiburg-i-B, Herder. Mais aussi C. VALENZIANO *Architetti di chiese* 1995 Palermo L'epos

- dans l'espace "transitionnel", des membres de la communauté puissent accueillir les arrivants, les informer, les guider - cf. les diacres dans l'Antiquité<sup>7</sup>

- des sièges, des tables pour parler, prendre rendez-vous, ... des toilettes, un stand de presse, ... trouvent leur place dans cet espace de transition et d'accueil

- ou encore le bureau de permanence, les parloirs, la garderie, le secrétariat paroissial devraient donner sur cet espace.

Bref voilà un espace de rencontre - bipolaire (ouvert sur le monde/conduisant au lieu de célébration). D'ailleurs cet atrium pourrait aussi servir à certaines parties de la célébration liturgique (station pénitentielle lors des rites d'ouverture, rite d'accueil baptismal ou matrimonial, bénédiction du feu, ... donc prévoir la sonorisation.

## 2. RASSEMBLER

### 2.1. Les polarités

C'est l'assemblée célébrante qui doit créer et organiser son espace. Ce dernier se rapporte d'abord à des personnes (elles sont le corps du Christ) et aux actions de ces personnes (puisque la liturgie, c'est de l'agir).

*Le peuple de Dieu, qui se rassemble pour la messe, forme une assemblée organique et hiérarchique, s'exprime par la diversité des fonctions et des actions selon chaque partie de la célébration. Il faut que le plan d'ensemble de l'édifice sacré soit conçu de manière à offrir l'image de l'assemblée qui s'y réunit, permettre la répartition harmonieuse de tous et favoriser le juste accomplissement de chaque fonction.*<sup>8</sup>

Ainsi y aura-t-il une obligatoire distinction entre les lieux de la Liturgie de la Parole et ceux de la Liturgie eucharistique, qui deviennent successivement les centres vivants de l'assemblée. Il s'agit de la différence des deux Tables, rapellée par Vatican II. Si l'édifice est exigü, on peut regrouper ces centres vitaux dans un unique endroit, mais la liturgie s'accommode mieux d'une disposition dynamique<sup>9</sup>.

Certes l'église n'est pas une salle de spectacle avec d'un côté la scène des acteurs et de l'autre le public! En effet tous sont acteurs selon la diversité hiérarchique et ministérielle. Et ceux qui mènent le jeu ne doivent pas apparaître comme sur une scène des acteurs qui joueraient devant leur public.

### 2.2. L'adaptation

Chacun doit pouvoir participer véritablement à l'action commune. Pour ce qui concerne les prêtres, la PGMR stipule:

<sup>7</sup> Cf Didascalie des Apôtres (III<sup>ème</sup> siècle), *Du bon ordre dans les assemblées liturgiques*

<sup>8</sup> Présentation Générale du Missel Romain (PGMR), n. 257

<sup>9</sup> Il faut bien constater que, chez nous, les restaurations d'églises après le concile Vatican II ont trop parfois manqué de génie. Combien de dispositifs étriqués, ne permettant pas le déploiement des signes!

*Le sanctuaire est le lieu où se dresse l'autel, où est proclamée la parole de Dieu, où le prêtre, le diacre et les autres ministres exercent leurs fonctions. Il convient qu'il se distingue du reste de l'église soit par une certaine élévation soit par une structure et une ornementation particulières. Il doit être assez vaste pour que la célébration de l'Eucharistie puisse être accomplie et vue facilement.<sup>10</sup> Toutefois cette distinction entre la nef et le sanctuaire ne doit pas devenir architecturalement une séparation.*

*Et pour ce qui regarde les fidèles:*

*On aménagera la place destinée aux fidèles avec tout le soin désirable, pour qu'ils puissent participer comme il se doit, par le regard et par l'esprit, aux célébrations sacrées. Il convient ordinairement de mettre à leur disposition des bancs ou des chaises. On doit réprover l'usage de réserver des sièges à certaines personnes privées. La disposition des bancs ou des chaises, notamment dans les églises nouvellement construites, permettra aux fidèles d'adopter facilement les attitudes requises par les différents moments de la célébration, et de se déplacer sans encombre pour aller recevoir la sainte communion.*

*On veillera à ce que les fidèles puissent non seulement voir le prêtre, le diacre et les lecteurs, mais encore, grâce à l'emploi des moyens techniques modernes, à ce qu'ils puissent aisément les entendre..<sup>11</sup>*

Compte tenu de la diversité des assemblées liturgiques, il faut prévoir une certaine flexibilité dans l'architectonique des espaces - particulièrement le rapport entre le sanctuaire et la nef. En effet ce rapport doit pouvoir se moduler en fonction de la taille des assemblées.

## 2.3. La fonctionnalité

2.3.1. ETRE A L'AISE: lumière, chauffage, aération, sécurité, ...

2.3.2. CIRCULER: car les déplacements font partie intégrante de l'action liturgique (cf. les processions d'entrée, de communion, des offrandes, ... l'arrivée des fiancés ... ou du cercueil

2.3.3. VOIR: voir non seulement l'autel, mais aussi le lecteur, le président, les autres ministres, ... voir même l'assemblée ou du moins percevoir qu'on n'est pas seul! Cependant tout ne doit pas être disposé en pleine lumière. Il faudra donc étudier l'éclairage: l'importance des contrastes, des éléments à mettre en valeur, des choses à contempler. L'éclairage pose aussi un problème spirituel, car il ne s'agit pas de la lumière d'une rampe de music-hall!

Trois modèles de base peuvent être décrits, lesquels peuvent intégrer des variantes et s'interpénétrer.

- le modèle d'un peuple en marche, conduit vers Dieu dans la prière par le prêtre qui est à sa tête, marchant dans la même direction - ici l'autel est au fond de l'église<sup>12</sup>
- le modèle d'une rencontre pour célébrer l'alliance: le prêtre est le vis-à-vis du peuple, à qui il s'adresse au nom de Dieu

<sup>10</sup> PGMR n. 295

<sup>11</sup> *IBID.* n. 273

<sup>12</sup> C'était le modèle de la théologie médiévale.

- le modèle du cercle familial ou communionnel autour de la même table - ici il s'agit d'un petit groupe

2.4. ENTENDRE: car on doit pouvoir entendre toutes les paroles dites ou chantées (président, lecteurs, psalmistes, chantre-animateur, choristes et les diverses interventions parlées). Les conditions acoustiques sont impératives .... ainsi qu'une judicieuse utilisation du micro! Cela ne signifie pas que la célébration doit tendre vers un continuum de paroles, sur le mode de la "pression" constante! "Fides ex auditu", dit Ro 10, 17 (vulg.). Certes. Cela ne saurait équivaloir à casser les oreilles des fidèles auditeurs.

Il faut savoir que l'on ne sonorise pas une église de la même manière qu'une salle de fêtes ! L'assemblée n'a pas à être " baignée " voire écrasée par le son. L'écoute véritable exige un effort, une tension. La technique de sonorisation n'est pas donc le prolongement de la voix mais de l'oreille<sup>13</sup>.

### 3. ECOUTER LA PAROLE

L'assemblée n'existe qu'en raison de sa convocation par la Parole de Dieu. Ecouter, tel est le premier grand acte qui structure toute célébration chrétienne.

L'ambon est le lieu de la Parole; donc réservé pour celle-ci.

*Il doit y avoir dans l'église un lieu élevé, stable, bien disposé et suffisamment noble. Ce lieu doit :*

- *correspondre à la dignité de la parole de Dieu ;*
- *rappeler clairement aux fidèles qu'à la messe est préparée la double table de la parole de Dieu et du corps du Christ ;*
- *et enfin favoriser l'audition et l'attention des fidèles durant la liturgie de la parole.*

*En tenant compte de la structure de chaque église, il faut donc veiller à donner à l'ambon un lien et un rapport harmonieux avec l'autel.*

*... Pour que l'ambon serve aux célébrations d'une manière bien appropriée, il est bon qu'il soit assez large, car plusieurs ministres doivent parfois y prendre place en même temps. Il faut veiller de plus à ce qu'à l'ambon les lecteurs jouissent d'un éclairage suffisant pour lire le texte et, au besoin, puissent se servir des moyens techniques actuels pour être facilement entendus des fidèles.<sup>14</sup>*

Le même document insiste pour que l'ambon soit réservé exclusivement à la parole de Dieu. En fait l'enjeu est ici d'ordre symbolique. Réserver l'ambon à la Parole (lectures bibliques et psaumes) ou à ce qui en découle directement (l'homélie ou encore la

<sup>13</sup> Pour les problèmes acoustiques, nous renvoyons aux études très précises de VICTOR DESARNAULDS & YVES LOERINCIK, EPFL (Ecole polytechnique fédérale) Lausanne / ITB (Institut technique du bâtiment) Lausanne, pour adresse [victor.desarnaulds@epfl.ch](mailto:victor.desarnaulds@epfl.ch). Voir encore : C.W. GLOVER Practicals acoustics for the constructors 1993 London, Chapman & Hall

<sup>14</sup> Présentation Générale du Lectionnaire Romain 32 et 34

prière des fidèles), c'est du même coup manifester symboliquement la présence du Christ lui-même tandis qu'on lit les Saintes Ecritures. Par contre, pour toutes les autres interventions, qui ne sont pas en lien avec la Parole, on aura besoin d'un lieu intermédiaire, soit un pupitre. Ce dernier doit être mobile: il n'a pas de symbolique particulière qui lui serait attachée. C'est un lieu technique: pour l'animation musicale ou pour des avis d'ordre général.

En Occident l'emplacement de l'ambon le rattache au sanctuaire, du moins aujourd'hui. Mais il existe d'autres traditions: la syrienne, par ex., situe l'ambon au centre de l'assemblée sur le " bēma " voire au fond de l'église. Cela permet une procession vers le lieu de l'Eucharistie (du moins une procession des ministres). Dans les espaces suffisamment vastes, il y a moyen d'accentuer la différence entre Parole et Eucharistie, entre les deux tables, surtout pour une petite assemblée.

Il s'agit de bien estimer la distance entre l'ambon et l'assemblée afin de permettre une communication directe avec celle-ci. Sans oublier le niveau: il ne doit pas monter trop haut.

#### 4. PRESIDEN LA PRIERE DE L'ASSEMBLEE, CHANTER DANS L'ASSEMBLEE : DEUX FONCTIONS A BIEN CONSIDERER

##### 4.1. Le lieu de la présidence

Un tel lieu concerne les prières présidentielles, les invitations présidentielles à la prière, la prédication éventuellement. Toute assemblée liturgique comporte le rôle de la présidence.

*Le siège du prêtre célébrant doit exprimer la fonction de celui qui préside l'assemblée et dirige sa prière. Par conséquent, il sera bien placé s'il est tourné vers le peuple, et situé à l'extrémité du sanctuaire, à moins que la structure de l'édifice ou d'autres circonstances ne s'y opposent, par exemple si la trop grande distance rend difficile la communication entre le prêtre et l'assemblée des fidèles, ou si le tabernacle se trouve derrière l'autel, au milieu. On évitera toute apparence de trône.<sup>15</sup>*

Ajoutons cependant : on veillera à ménager une bonne communication entre le président et l'assemblée. Quand la présidence se trouve reléguée au fond du chœur, sur le marchepied de l'ancien autel, ce n'est pas la meilleure solution ! Outre que cette méthode donne l'impression d'un trône, le président est souvent masqué par l'autel face au peuple. De plus, si la Sainte Réserve eucharistique est dans l'ancien tabernacle, le président lui tourne le dos de trop près. Bien sûr la position du siège de présidence reste souvent un point difficile à régler dans l'aménagement des anciennes églises.

<sup>15</sup> PGMR n. 311

Il faudrait aussi parler du style convenant à ce siège. Ce n'est pas un simple siège de repos : il est au service de la symbolique présidentielle dans l'assemblée<sup>16</sup>.

## 4.2. Les ministres du chant

### 4.2.1 Le psalmiste

Sa place est bien sûr à l'ambon. Il revient en effet au psalmiste de chanter le psaume (ou autre cantique biblique) sur le mode responsorial ou direct, le graduel, l'Alléluia (ou autre acclamation) qui sont placés entre les lectures.<sup>17</sup>

### 4.2.2. La chorale

Elle est au service de l'assemblée qui chante. Il faut donc prévoir sa place de manière utile et esthétique.

*Selon la disposition de chaque église, on placera la chorale de telle sorte qu'apparaisse clairement sa nature: elle fait partie de l'assemblée des fidèles réunie dans l'église, elle accomplit une fonction particulière; ainsi, l'accomplissement de sa fonction sera facilité; et chacun de ses membres pourra facilement obtenir la pleine participation à la messe, qui est la participation sacramentelle.*<sup>18</sup>

Ici nous mesurons combien l'héritage architectural des derniers siècles (particulièrement l'âge baroque) pèse lourd dans les réaménagements actuels. Souplesse et adaptation demeurent plus que jamais nécessaires tant du côté ecclésial que du côté monumental.

Il est souhaitable bien sûr que la tribune ne soit pas coupée de l'assemblée puisque schola et organiste font partie de l'assemblée quand bien même ils y remplissent un rôle particulier. On s'efforcera de trouver des lieux "charnières". Mais on se rappellera aussi que l'esprit compte plus que la lettre.

Les paramètres acoustiques ne sont pas à négliger non plus. En outre la chorale ne doit pas trop attirer l'attention. Et, pour que le son parvienne convenablement à l'assemblée, il doit être appuyé au-dessus et en arrière de la chorale, et ainsi dirigé vers l'assemblée par réflexion. Par ex. en position latérale en tête de la nef.

### 4.2.3. Le chantre-animateur

Le missel romain stipule : *Il convient d'avoir un chantre ou un maître de chœur pour guider et soutenir le chant du peuple. Et même, en l'absence de chorale, il appartient au chantre de diriger les divers chants, la peuple continuant à participer selon le rôle qui est le sien.*<sup>19</sup> Pour qu'un tel ministère puisse être accompli convenablement, il faudra prévoir un endroit adapté, autre que l'ambon (cf. plus haut n. 3), visible de l'assemblée sans toutefois occuper " le devant de la scène ".

<sup>16</sup> Quand un laïc dirige l'assemblée, il se comporte comme un membre parmi les autres. Le vocabulaire latin officiel parle alors de " moderari ", mot distinct de " praeesse ". Normalement il faudrait prévoir un autre siège que celui de la présidence sacerdotale, proche de l'assemblée. Cf Directoire pour les célébrations dominicales en l'absence de prêtre 1988 n. 40

<sup>17</sup> Présentation générale du lectionnaire romain 56

<sup>18</sup> PGMR n. 312

<sup>19</sup> PGMR 104

#### 4.2.4 L'organiste et les autres instrumentistes

*L'orgue et les autres instruments de musique légitimement approuvés seront placés dans un endroit approprié, pour qu'ils puissent soutenir le chant aussi bien du peuple que de la chorale et, s'ils jouent seuls, qu'ils puissent être entendus par tous.* <sup>20</sup>

### 5. BAPTISER

L'église n'est pas uniquement le lieu de l'Eucharistie. D'autres sacrements y sont célébrés. Et Vatican II a souligné la préférence pour une célébration communautaire: "Celle-ci, dans la mesure du possible, doit l'emporter sur la célébration individuelle et quasi privée. Ceci vaut surtout pour la célébration de la messe et pour l'administration des sacrements" (SC 27) <sup>21</sup>.

Cela doit se vérifier en premier lieu pour le baptême. Logiquement du reste, avant de parler de la célébration eucharistique, c'est à la célébration du baptême qu'il conviendrait de trouver une place signifiante et digne. "Pour que le baptême apparaisse clairement comme le sacrement de la foi de l'Eglise et de l'agrégation au peuple de Dieu, on célébrera habituellement dans l'église paroissiale qui doit avoir sa fontaine baptismale" (BPE 45). Le baptistère est une marque distinctive de l'Eglise cathédrale d'abord et ensuite de toute église paroissiale.

Le baptistère (ou fonts baptismaux) est un lieu: c'est là que jaillit la fontaine baptismale ou que la cuve baptismale est établie. Il doit être réservé à la célébration du baptême et bien mis en valeur, car c'est là que les chrétiens renaissent de l'eau et de l'Esprit Saint. Qu'il soit situé dans une chapelle ou bien dans un autre endroit de l'église, bien vue des fidèles, son aménagement doit être adapté à la participation d'un grand nombre. (BPE 25)

En pratique:

- Un lieu assez grand, accessible à l'assemblée.
- On peut l'imaginer en lien avec le sanctuaire<sup>22</sup>: alors le rapport à l'Eucharistie se trouve souligné. Mais il faut absolument éviter que le baptistère se situe dans l'axe de l'autel!
- L'eau: vive! En suffisance (cf. le symbolisme de la descente et de la remontée). Le rituel du baptême donne d'ailleurs la préférence au rite de l'immersion selon l'antique tradition de l'Eglise. Prévoir l'adduction/évacuation de l'eau... et le chauffage <sup>23</sup>

- Visibilité du cierge pascal et du saint chrême <sup>24</sup>

<sup>20</sup> PGMR 313

<sup>21</sup> Repris par le CIC 1140

<sup>22</sup> Si l'espace s'y prête.

<sup>23</sup> Le BPE stipule: "On peut légitimement employer soit le rite de l'immersion qui signifie plus clairement la participation à la mort et à la résurrection du Christ, soit le rite de l'ablution." (22)

<sup>24</sup> Beauté de l'huile que la prière de consécration du chrême exprime: *C'est toi (DIEU) qui, au*

Les huiles saintes doivent être conservées dans de beaux récipients dignes du mystère qu'elles signifient. Il faudrait aussi prévoir pour de tels récipients un dépôt adéquat, dans la proximité du baptistère lui-même.

S'agissant de la cuve baptismale, il ne faut pas oublier que, par le passé, on n'y amenait que des bébés - sur la tête desquels on se contentait de verser un peu d'eau. Or, eu égard à l'essor pris aujourd'hui par le baptême de grands enfants et d'adultes, il faut songer à la figure du rite. En effet, si le baptême est descente et remontée dans la mort et la résurrection du Christ sous la figure d'un bain d'eau, la cuve devra faciliter le déploiement du signe.

D'une manière générale le mobilier et les objets utilisés dans le culte, ainsi que leurs formes et leurs dimensions, doivent correspondre à la grandeur du mystère célébré. En chacun certes il y a une base utilitaire ; ils doivent permettre l'action pour laquelle ils ont été conçus. Cependant, au-delà de leur utilité matérielle, ils doivent inclure une force mystagogique.

## 6. LA TABLE EUCHARISTIQUE

L'Eucharistie constitue le terme de l'initiation chrétienne et le sommet du culte liturgique. Elle est célébrée à l'autel, table sainte de ce repas eucharistique et lieu du renouvellement sacramentel de la Pâque du Christ.

L'autel: le centre où le sacrifice de la croix est rendu présent sous les signes sacramentels, est aussi la table du Seigneur à laquelle, dans la messe, le peuple de Dieu est invité à participer; il est aussi le centre de l'action de grâce qui s'accomplit pleinement par l'Eucharistie.<sup>25</sup> Il rassemble à l'entour les enfants de l'Eglise pour qu'ils rendent grâce à Dieu et consomment le corps et le sang du Christ<sup>26</sup>. Selon l'antique adage : " L'autel, c'est le Christ ". En ce sens que l'autel renvoie au Christ, le désigne symboliquement.

En termes pratiques:

a) DIMENSIONS: l'autel est le lieu du repas sacrificiel d'action de grâce que le Seigneur l'a offert à la Cène. Il ne doit pas être de dimensions excessives, mais proportionnées à l'espace dans lequel il s'inscrit.

Il y faut donc de la place

pour les vases eucharistiques,

pour rompre le pain (avec l'aide éventuelle des assistants)

pour le livre de la Prière Eucharistique et pour un micro discret.

---

*commencement, as voulu que la terre produise des arbres fruitiers. Ainsi est né de l'olivier, parmi toutes les plantes dont les fruits allaient procurer la bonne huile qui servirait à faire le saint-chrême. C'est ainsi que David, entrevoyant, sous l'inspiration prophétique, les sacrements de la grâce, a chanté que cette huile ferait briller de joie notre visage.... Que chaque baptisé imprégné de l'onction sanctifiante, libéré de la corruption première, désormais temple de l'Esprit, répande la bonne odeur d'une vie pure.*

(Oraison II

<sup>25</sup> PGMR n. 296

<sup>26</sup> Rituel Dédicace d'un autel, Préliminaires n. 4

A cela s'ajoute que l'on doit pouvoir circuler autour de l'autel. Quant aux cierges et à la décoration florale, ils pourront trouver leur site auprès de l'autel. Il en va de même pour la croix. On prévoira également une crédence suffisamment large pour accueillir les accessoires relatifs aux célébrations particulières (Vigile pascale, Confirmation, etc...). Afin de favoriser l'apport processional des dons par les fidèles eux-mêmes, on devrait encore prévoir une crédence au milieu de l'assemblée.

Les dimensions doivent être proportionnées à l'ensemble de l'architecture.

b) NATURE:

*Selon une coutume et un symbolisme traditionnels dans l'Église, la table d'un autel fixe sera de pierre naturelle. Cependant on pourra aussi employer, au jugement de la Conférence des évêques, une autre matière digne, solide et bien travaillée. Les colonnes ou la base soutenant la table, peuvent être de n'importe quel autre matériau, pourvu qu'il soit digne et solide.*<sup>27</sup>

La mobilité peut être pratique en certaines circonstances (concélebrants nombreux, ordination, ...).

c) ARRANGEMENT:

*On observera la modération pour orner l'autel.*

*La décoration florale doit toujours être mesurée, et plutôt que sur la table de l'autel, il est préférable de disposer les fleurs autour de l'autel.*

*On ne mettra sur la table de l'autel que ce qui est requis pour la célébration de la messe, c'est-à-dire l'Évangélaire, depuis le début de la célébration jusqu'à la proclamation de l'évangile ; et depuis la présentations des dons jusqu'à la purification des vases, le calice, la patène, le ciboire si c'est nécessaire, enfin le corporal, le purificateur et le missel.*<sup>28</sup>

Attention à l'équipement parfois hétéroclite ou trop abondant, ou même au détournement de l'autel en pupitre de régie !<sup>29</sup>

Selon l'antique tradition romaine, on pourra déposer sous l'autel des reliques de saints, même non martyrs - soit enfermées sous celui-ci, et non pas posés au-dessus ni même dans la table<sup>30</sup>.

## 7. LA CONSERVATION DE L'EUCCHARISTIE

*En fonction des données architecturales de l'église et conformément aux coutumes locales légitimes, la Sainte Eucharistie sera conservée dans un tabernacle placé en un lieu très noble et insigne, bien visible et bien décorée, et permettant la prière.*

<sup>27</sup> PGMR 301

<sup>28</sup> PGMR 305 - 306 *passim*

<sup>29</sup> Citons le Père Frédéric Debuyst:

... Nous rappelions que, par son origine et sa nature, l'autel - la "table du repas du Seigneur" - nous proposait un type si particulier de présence que nous ne pouvions le traiter ni en simple meuble, ni en "monument" purement architectural. L'autel est un objet, certes, mais à ce point marqué par le mystère personnel du Christ qu'il en revêt pour ainsi dire la dignité, la force, la douceur. Et c'est cette qualité "personnelle" de présence qu'instinctivement nous cherchons quand nous entrons dans une église. Pour qui saisit cette synthèse unique en son genre, l'autel peut - doit - littéralement "fleurir" au coeur de l'espace ecclésial.

<sup>30</sup> Pour la questions des reliques se reporter au Rituel de la Dédicace d'une église ch. II. préliminaires n. 5

Le tabernacle sera normalement unique, inamovible, fait d'un matériau solide et à l'abri de toute violation, non transparent et fermé, de telle façon que soit évité au maximum tout danger de profanation.

En raison du signe, il convient que, sur l'autel où la messe est célébrée, il n'y ait pas le tabernacle où le Saint Sacrement est conservé.

Dès lors, il importe que le tabernacle soit placé, au jugement de l'évêque diocésain :

a. soit dans le sanctuaire, en dehors de l'autel de la célébration, sous la forme et dans le lieu qui conviennent, sans exclure l'ancien autel qui ne servira plus à la célébration;

b. soit encore dans un oratoire adapté à l'adoration et à la prière des fidèles, qui soit organiquement lié à l'église et bien visible des fidèles. Selon la coutume traditionnelle, une lampe spéciale, alimentée d'huile ou de cire, brillera perpétuellement près du tabernacle, en signe d'honneur près de la présence du Christ.<sup>31</sup>

Notons que, depuis la Contre-Réforme, la sainte réserve était souvent liée à l'autel majeur, avec lequel elle apparaissait comme le centre vital de l'édifice. La réforme de Vatican II a restauré la valeur propre de chaque moment de la célébration; elle a remis en valeur les autres modes de présence du Seigneur. Ce qui souvent implique une nécessaire restructuration du sanctuaire.

Sur les buts de la conservation de l'Eucharistie en dehors de la messe, on se référera à l'Instruction "Eucharisticum mysterium" (25 mai 1967): "Il ne sera pas hors de propos de rappeler que la fin primordiale et originelle pour laquelle on conserve les saintes Espèces dans l'église après la messe est l'administration du Viatique: les fins secondaires sont la distribution de la communion en dehors de la messe et l'adoration de notre Seigneur Jésus Christ caché sous ces espèces."<sup>32</sup> Car "la conservation des saintes Espèces pour les malades... a amené la louable coutume d'adorer le Pain du ciel conservé dans les églises. Ce culte d'adoration repose sur un motif solide et ferme"<sup>33</sup>, surtout parce que la foi en la présence réelle du Seigneur conduit par sa nature même à la manifestation extérieure et publique de cette foi.

Les fidèles, lorsqu'ils adorent le Christ présent dans le sacrement, doivent se rappeler que cette présence dérive du Sacrifice et tend à la communion sacramentelle en même temps que spirituelle.

La piété qui pousse les fidèles à se rendre auprès de la sainte Eucharistie les attire donc à participer plus profondément au Mystère pascal<sup>34</sup>.

## 8. LE LIEU DE LA RECONCILIATION

<sup>31</sup> PGMR n. 314-317 *passim*

<sup>32</sup> Ici c'est l'Instruction *Quam plurimum* (1er octobre 1949) qui est citée, elle-même renvoyant au Concile de Trente, Sess. XIII, Décret sur l'Eucharistie, c. 6 (Denz. 879 (1645)).

<sup>33</sup> Pie XII, Encyclique *Mediator Dei* (1947)

<sup>34</sup> Nn. 49 et 50 Tout ce texte est remarquable: particulièrement sur le rôle de l'Eucharistie dans la vie ecclésiale, liturgique, et individuelle des chrétiens.

Le rituel pour le sacrement de la réconciliation rappelle que le lieu est important pour donner aux signes d'accueil et de pardon (absolution) toute leur valeur expressive. Trois critères doivent être pris en compte. Tout d'abord un lieu simplement *humain* : suffisamment intime et discret pour que les personnes s'y sentent à l'aise. Un lieu qui soit aussi *religieux* : un local suffisamment beau pour offrir un climat différent d'un bureau d'administration. Enfin un espace typé comme *chrétien* : traversé par la symbolique de la miséricorde divine révélée en Jésus Christ. Il faut encore qu'on puisse y lire la Sainte Ecriture au cours du dialogue.

mai 2001

---

## BIBLIOGRAPHIE

Nous renvoyons aux parutions de la revue du CNPL/Paris  
*CHRONIQUES D'ART SACRE*

Autel	n. 53 printemps 1998
Baptême	n. 44 hiver 1995
Chemins de croix	n. 59 automne 1999
Cloches	n. 46 été 1996
Confessionnal	n. 52 hiver 1997
Croix	n. 54 été 1998
Eclairage	n. 60 hiver 1999
Funérailles	n. 58 été 1999
Images	n. 43 automne 1995
Orgue	n. 41 printemps 1995
Parfums	n. 57 printemps 1999
Parole	n. 45 printemps 1996
Patrimoine et liturgie	n. 38 été 1994
Sièges : présidence, assemblée	n. 63 automne 2000
Tabernacle	n. 46 automne 1996
Vases sacrés	n. 49 printemps 1997
Vêtements	n. 51 automne 1997
Vitrail	n. 37 printemps 1994 & n. 62 été 2000

